

 LYCEE DES METIERS Jean RACINE	Taxe d'Apprentissage 2023 Récapitulatif du paiement du solde de la taxe	 Région Hauts-de-France
--	--	---

Coordonnées entreprise	
N° SIRET :	Code NAF :
Raison Sociale :	
Adresse :	
Complément :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	Email :
Convention collective :	

Chef d'entreprise ou contact Taxe d'Apprentissage	
Nom :	Prénom :
Fonction :	
Email :	Téléphone :

Facultatif :					
Sur SOLTÉA vous pouvez désigner une ou plusieurs sections bénéficiaires ou niveaux de diplômes. Entourer si vous le souhaitez les formations ou diplômes choisis :					
Diplôme	intitulé	Code RNCP	Diplôme	intitulé	Code RNCP
BTS	MS	35338	BTS	GPME (Gestion de la PME)	32360
Bac Pro	MSPC (Maintenance des systèmes de production connectés) (ex MEI)	35698	Bac Pro	TCI (Technicien en chaudronnerie industrielle)	29885
Bac Pro	MELEC (Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés)	25353	Bac Pro	CIEL (Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique) (ex SN)	25354
Bac pro	AGOrA (Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités)	14695 34606	3 ^{ème}	Prépa-Métiers	
Bac technologique	STI2D (Sciences et technologies industrielles et du développement durable)		Bac technologique	STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion)	
CAP	ATMFC (AAGA Agent accompagnant au grand âge)	2817	CAP	OL (Opérateur en logistique)	22689
Montant versé :			€		

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de nous faire parvenir ce récapitulatif à l'adresse suivante : pascal.maillard@ac-amiens.fr ou par voie postale au Lycée Jean RACINE – 541 rue PASTEUR – BP 119 – 80 500 MONTDIDIER à l'attention de M.MAILLARD

Vous trouverez sur notre site (<http://lyceejeanracine.fr/wdps/>) toutes les réponses aux questions sur la TA

Passée la date du 7 septembre, le solde de la TA qui n'a pas été fléché par les entreprises sera affecté par la caisse de dépôts et consignations selon un algorithme à un établissement scolaire que vous n'aurez pas choisi et avec lequel vous n'avez pas de relation. C'est pourquoi nous vous invitons à flécher vos versements dès fin mai via la plateforme SOLTÉA.